



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 25/11/2025

Reçu en préfecture le 27/11/2025

Publié le **28 NOV. 2025**

ID : 057-245700695-20251119-B20251118_04_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le dix-huit novembre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le douze novembre sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
M. Bernard ZENNER (arrivé au point 20), Mme Rachel ZIROVNIK, M. Michel HERGAT,
Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, David ROBINET,

Absent avec procuration : ./.

Etaient excusés : Roland BALCERZAK, Maurice LORENTZ, Denis BAUR

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7 jusqu'au point 19, 8 à partir du point 20

Nombre de votants : 7 jusqu'au point 19, 8 à partir du point 20

Secrétaire de séance : Benoit STEINMETZ

Etaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, DGST, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, , Katia PEPPOLONI, Chargée de mission, Manon TURPIN, service communication.

Etait absente : Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel



4. Objet : Soutien aux professions libérales de santé et acteurs de santé - Aides à l'investissement et au fonctionnement – Attribution de subventions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2025-DCL/1-018 en date du 10 juillet 2025 portant modification des statuts de la CCCE,

Vu la délibération n° 12 du Conseil communautaire en date du 8 juillet 2024 portant mise en place d'un contrat local de santé avec l'Agence Régionale de Santé,

Vu la délibération n° 12 du Conseil communautaire en date du 4 mars 2025, portant adoption du règlement communautaire de soutien aux professions libérales de santé et acteurs de la santé,

La CCCE a positionné l'accès à la santé et aux soins comme une priorité majeure de son projet de territoire, essentiel à l'attractivité et au maintien de ses populations.

Cette mobilisation forte est une réponse directe à un contexte préoccupant marqué par :

- une démographie médicale défavorable,
- le vieillissement de la population.

Pour y remédier, la CCCE a engagé une démarche globale et partenariale, incluant le soutien au renforcement de la cartographie médicale et l'initiation d'un Contrat Local de Santé (CLS), afin de créer des synergies entre l'ARS, les élus et les communautés de santé.

Afin de traduire concrètement cette volonté politique et d'encourager l'action des acteurs de terrain, le Conseil communautaire a préalablement adopté un règlement d'intervention. Ce dispositif formalise la décision de la CCCE de soutenir financièrement le fonctionnement et les investissements des professionnels de la santé, des associations et des structures mobilisés.

L'attribution de ces subventions est aujourd'hui la concrétisation opérationnelle de cet engagement, permettant d'apporter un soutien direct et ciblé aux initiatives visant à améliorer l'offre de soins sur le territoire.

Le Comité d'attribution de soutien aux professions libérales de santé et acteurs de santé en date du 29 octobre 2025 a examiné 4 dossiers de demande d'aides financières.

Porteur de projet	Spécialité	Commune	Projet	Montant total du projet	Montant sollicité à la CCCE	Montant accordé par la CCCE	Taux du financement global
Docteurs NIESNER et GiEMZA	médecin généraliste	HETTANGE-GRANDE	Primo installation	414 060,95 €	70 000,00 €	70 000,00 €	16,90%
Madame MASSON	orthophoniste	HETTANGE-GRANDE	Primo installation	4 918,08 €	2 459,04 €	2 459,04 €	50%
Monsieur KOELLSCH	kinesithérapeute	HETTANGE-GRANDE	Primo installation	67 040,87 €	25 000,00 €	25 000,00 €	37%
Madame BOULANGER	podologue	CATTENOM	Installation simple	33 657,14 €	9 328,57 €	9 328,57 €	27,70%

Le montant des aides financières accordées lors du Comité d'attribution du 29 octobre 2025 est de 106 787,61 € sur les 300 000 € prévu pour l'année 2025.

Les dépenses seront liquidées sur production des justificatifs.

Considérant cet exposé,

Après avis favorable du Comité d'attribution de soutien aux professions libérales de santé et acteurs de santé en date du 29 octobre 2025,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'octroyer aux demandeurs les subventions telles qu'indiquées ci-dessus,

- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

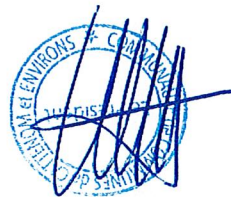
Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 7
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 19 novembre 2025

Le Président,

Michel PAQUET



Envoyé en préfecture le 25/11/2025

Reçu en préfecture le 27/11/2025

Publié le

ID : 057-245700695-20251119-B20251118_04_SI-DE
